

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 107 (1981)  
**Heft:** 13

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Des seconds on attend qu'ils participent et proposent de bonnes solutions, le but, en finalité, étant de promouvoir la meilleure réponse possible à un problème donné.

Le concours du Tribunal cantonal, je me permets de le dire, a respecté de part et d'autre le contrat, même si, actuellement, les architectes sont sollicités par de nombreux concours et que, par voie de conséquence, cela leur demande un gros effort. Cet effort devra être soutenu: Etablissement pénitencier de la Côte, Blécherette 2, Lavey 2.

1<sup>er</sup> prix de Fr. 28 000.— à MM. Musy et Vallotton, auteurs du projet «Légiste».

2<sup>e</sup> prix de Fr. 15 000.— à MM. Richter et Gut, auteurs du projet «Beaupré».

3<sup>e</sup> prix de Fr. 12 000.— à M. Dumas, auteur du projet «Colombe».

4<sup>e</sup> prix de Fr. 10 000.— à M. Boschetti, auteur du projet «Anémone».

5<sup>e</sup> prix de Fr. 8000.— à M<sup>me</sup> Prenat, auteur du projet «Salomon». (Que nous avons dû appeler «Salomon 2», trois projets portant ce nom.)

6<sup>e</sup> prix de Fr. 5000.— à M<sup>me</sup> Dembowska et M. Kyburz, auteurs du projet «Salomon 1».

7<sup>e</sup> prix de Fr. 4000.— à M. Ferrari, auteur du projet «Ermitage».

Enfin, achat de Fr. 10 000.— pour le projet «Sourire» de M. Raccourcier.

### 7. Extraits du rapport du jury

1<sup>er</sup> prix: Le bâtiment par sa compacité, sa forme et sa position simple et sans artifice réserve le terrain aussi bien pour la réalisation future du T.A. que pour l'aménagement paysager de la parcelle. Il n'entraîne de plus aucune contrainte quant à l'utilisation de la partie propriété de la Ville.

Les espaces créés entre le bâtiment et son environnement, tout particulièrement entre le bâtiment et le cordon arborisé de la route du Signal, ménage d'heureuses transitions.

L'implantation du T.A. confirme les qualités du parti.

L'accès principal des piétons et des véhicules depuis la route du Signal, court et clair, préfigure la densité du bâtiment, mais demanderait un peu plus de générosité dans le traitement du cheminement des piétons.

Le parking proposé devant la cafétéria et les bureaux du niveau inférieur n'est pas acceptable.

Le bâtiment, dans son ensemble, échappe à la monumentalité du symbole univoque de la justice, tout en répondant adéquatement à la nature et à la destination du programme.

Quoique resserrées par son schéma triangulaire, l'articulation et la disposition de l'intérieur marquent une souplesse et une liberté d'organisation.

Le jury relève la distinction subtile entre la progression ascensionnelle vers les salles d'audiences et l'amorce des activités publiques et privées.

La cour participe heureusement à la cohésion de la composition, même si quelques bureaux de l'étage inférieur s'en trouvent défavorisés.

Aux niveaux 2 et 3, le projet applique un peu trop systématiquement la répartition entre les secteurs publics et privés, alors que le parti choisi engage à plus de liaisons entre elles.

L'accès au dernier niveau n'est pas assez direct.

L'accès aux cellules par les corridors du bureau est inacceptable.

Le projet a un bon rapport surface-volume, il est dans la moyenne des cubes des projets remis. Les excavations seront relativement importantes.

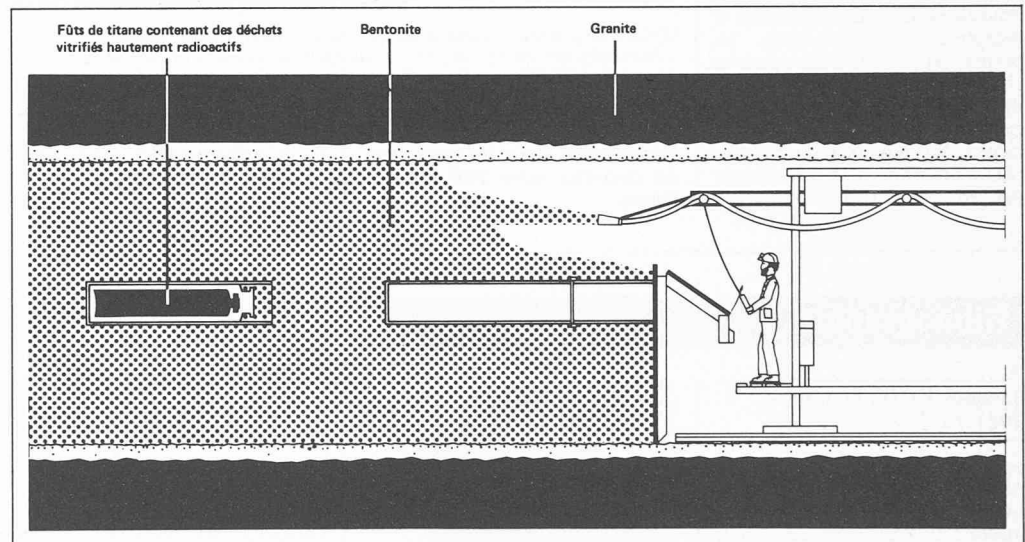
## Actualité

### La Cédra confie un mandat à l'EPFZ

Etude de la bentonite en tant que matériel de colmatage pour dépôts de stockage final

L'Institut de technique des fondations et de mécanique des sols de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) a été chargé par la Cédra (Société coopérative nationale pour l'entrepôtage de déchets radioactifs) d'étudier l'aptitude de la bentonite à servir de matériel de colmatage pour des dépôts de stockage final de déchets radioactifs. La bentonite est de l'argile d'origine volcanique qui possède une grande plasticité et qui peut, en augmentant de volume, absorber 5 à 6 fois plus d'eau. La bentonite pourrait servir à protéger les fûts de déchets vitrifiés hautement radioactifs dans les dépôts de stockage final contre des dommages et des infiltrations d'eau. En outre, la bentonite est à même de stabiliser pendant un long laps de temps la composition chimique des eaux souterraines dans la zone du dépôt de stockage final. Pour ses recherches, l'Institut de l'EPFZ travaillera en étroite collaboration avec des instances suédoises correspondantes.

Le mandat passé par la Cédra porte sur l'analyse des essais effectués en Suède avec de la bentonite de sodium, mais il s'agira aussi en même temps de mettre l'accent sur la poursuite des recherches avec de la bentonite de calcium, qui est disponible en Europe en quantités suffisantes (on exploitait autrefois un gisement de bentonite de calcium près de Bischofszell, TG). On entend analyser à l'aide d'appareils mis au point spécialement à cet effet la capacité de gonflement



Cette coupe transversale d'une galerie de stockage final creusée dans le granite montre les trois barrières de sécurité artificielle qui entourent les déchets hautement radioactifs:

1. Le verre, qui les rend imperméables à l'eau.
2. Des conteneurs de titane, résistants à la corrosion, entourant le verre.
3. Une couche d'une épaisseur uniforme d'environ 2 m et consistant de bentonite étanchéifiée, qui protège les fûts de dommages et d'infiltrations d'eau.

de la bentonite et sa perméabilité à l'eau. On effectuera d'autre part des recherches sur la propagation dans la bentonite de substances dissoutes, sur sa conductivité thermique, sa contraction en cas de déshydratation, et son aptitude au serrage. Enfin, des collaborateurs de l'EPFZ suivront les recherches sur la bentonite qui sont effectuées au laboratoire international de Stripa, en Suède, auquel la Cédra participe.

### Office d'électricité de la Suisse romande — Assemblée générale à Bienne

Promouvoir l'information en matière d'économie électrique

L'OFEL, Office d'électricité de la Suisse romande, a tenu le 12 mai son assemblée générale à Bienne. Cette association profes-

sionnelle, fondée en 1935, groupe aussi bien les producteurs et distributeurs d'électricité de Suisse romande que les entreprises de service public. Dès 1952, les bureaux d'étude, installateurs et fabricants de matériel électrique ont rejoint cet organisme. Ses options fondamentales contribuent au développement harmonieux de l'économie électrique en Suisse romande, notamment par une très large promotion de l'information.

Lors de la partie officielle, le président, M. René Wintz, sous-directeur à la Compagnie vaudoise d'électricité, releva notamment que «la demande d'énergie électrique n'a pu être satisfaite durant les derniers mois de 1980 que grâce à l'apport de la production de l'usine nucléaire de Gösgen. Le parc de production de notre pays était donc insuffi-

sant. La croissance de la consommation d'électricité du pays a en effet augmenté de 4,1% durant l'année écoulée, soit à titre de comparaison la production annuelle moyenne totale de la Grande-Dixence».

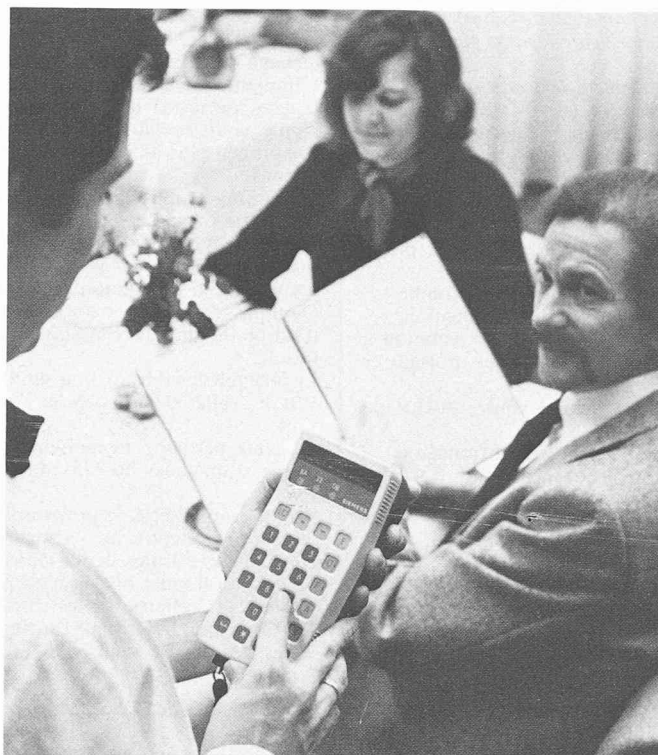
L'orateur du jour était M. Jean Cavadini, conseiller d'Etat neuchâtelois élu, membre de la Commission permanente de l'énergie des Chambres. Il présenta un exposé sur les problèmes énergétiques actuels et insista sur le fait que les débats énergétiques sont devenus maintenant le premier dossier politique suisse. Nous sommes au début d'une prise de conscience fondamentale, liée à la substitution du pétrole par d'autres sources d'énergie, à une politique ferme d'économie d'énergie, à un investissement décidé dans le domaine de la recherche.

## Un terminal au restaurant

### Commande passée par infrarouge

Les ingénieurs Siemens désirent eux aussi remédier au manque chronique de personnel dans la restauration. La société a fait à Hanovre la démonstration d'un terminal portatif, de la taille d'une grosse calculatrice de poche, qui pourrait fort bien être utilisé dans ces établissements. Les allées et venues des serveurs et les attentes s'en trouveraient considérablement réduites. Grâce à ce terminal, le serveur transmet par infrarouge à la cuisine ou au bar les commandes des clients, les données étant mémorisées par un ordinateur pour établir l'addition.

Ces terminaux à pile, dotés d'un clavier et d'un afficheur alphanumérique (HA 4041), peuvent fonctionner en tout endroit de la salle, car ce sont des collecteurs de données placés au plafond qui captent le rayonnement infrarouge. La fréquence porteuse est de 90 kHz (FM) pour une longueur d'onde de 950 nm. Les collecteurs comportent plusieurs douzaines de diodes émettrices et réceptrices, logées dans un boîtier sphérique transparent; chaque terminal compte six diodes de chaque type. Un convertisseur et un pilote acheminent les signaux jusqu'au prochain interface d'un ordinateur via un modem. La vitesse de



Grâce à ce terminal portatif, le serveur transmet sans fil à la cuisine et au bar les commandes des clients, qui sont simultanément mémorisées par un ordinateur pour calculer l'addition. Des collecteurs logés au plafond captent le rayonnement infrarouge. (Photo Siemens)

transmission dans les deux sens est comprise entre 2400 et 4800 bauds.

Ce modèle présenté à Hanovre par Siemens a déjà été expérimenté dans deux usines de

construction automobile, où les terminaux utilisés directement sur la chaîne de fabrication servent à la saisie des erreurs et à l'ordonnancement des tâches. Les véhicules non conformes sont signalés au contrôle en fin de chaîne, où il sera possible de remplacer les pièces défectueuses ou manquantes en l'espace de 90 secondes.

Ces terminaux portatifs pourraient de la même façon rationaliser le travail dans un restaurant. Le serveur inscrit sur son terminal les numéros des plats et des boissons désirés par le client qui sait tout de suite si son met favori est encore disponible. Si ce n'est pas le cas, et que le calculateur est programmé en conséquence, le terminal lui propose d'autres plats. Quant au serveur, il économise au moins un trajet vers la cuisine (plus de double commande fastidieuse) et lorsqu'il arrive au bar, les boissons demandées sont déjà prêtes.

Non seulement l'ordinateur indique les plats encore disponibles, mais il mémorise en outre les différentes consommations que le serveur a enregistrées par numéro de table et même de chaise. L'attente de l'addition s'en trouve largement raccourcie. Placée n'importe où dans la salle, une petite imprimante, raccordée elle aussi par infrarouge au système, prépare la note. L'écran alphanumérique du terminal donne également l'addition et son détail.

## Bibliographie

### Jacques Favre, architecte, 1921-1973

par E. Bianchi, G.-E. Collomb, F. Michaud. — Première édition, 144 pages, 29 x 22 cm, 88 illustrations, broché. Fr. s. 32. — plus port, à commander aux Presses polytechniques romandes, 1015 Lausanne.

Architecte diplômé de l'EPUL en 1950, Jacques Favre a laissé une œuvre certes rare mais dont le langage structurel très personnel traduit une probité intellectuelle et artistique, une passion cachée pour les choses de l'architecture, en même temps qu'une inquiétude à son égard.

Professeur au département d'architecture pendant 10 ans, il y a tenu les premiers rôles. La sensibilité de ses analyses et de ses critiques s'exprimait en une sorte de rationalisme poétique et, pour lui, enseigner était une manière indirecte de pratiquer l'architecture.

Dès 1956, il ouvre son atelier d'architecture et entreprend alors des réalisations qui atteindront toutes un niveau de qualité largement reconnu. C'est à cette époque qu'il réalise le «Framar», maison de vacances qui révèle la maîtrise de l'architecte par la manière dont les espaces intérieurs se développent, par la magie du détail et le jeu des matériaux naturels, par la rigueur du



système structurel et constructif qui sous-tendent l'ouvrage et lui donnent sa force et sa cohésion. Décédé en 1973, Jacques Favre nous laisse peu de réalisations, mais celles qui existent suffisent pour mesurer la distance qui le sépare de ses contemporains. A ce titre, le «Framar» était un témoin original d'une architecture helvétique, de niveau international, véritable exemple régional d'une parfaite intégration en milieu alpestre.

Le Département d'architecture de l'EPFL vient d'organiser une exposition rétrospective en l'honneur de Jacques Favre, qui fut également durant plusieurs années le rédacteur d'architecture du «Bulletin technique de la Suisse romande»<sup>1</sup>. Un ouvrage lui est également consacré, qui vient de sortir aux «Presses polytechniques romandes».

Préfacé par le professeur Pierre Foretay et le professeur Paul Hoffer, l'ouvrage présente un choix de détails originaux, de photographies d'époque et récentes, des relevés et restitutions graphi-

ques destinés à faciliter la lecture de l'ensemble ainsi qu'une sélection de textes préparés par Jacques Favre pour son enseignement.

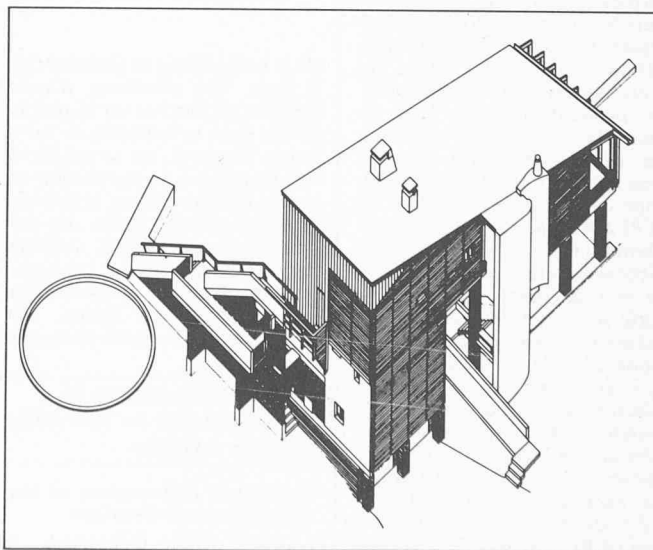
<sup>1</sup> Voir notamment:

Le concours des Charmettes, à Neuchâtel, et les problèmes d'intégration dans un site (BTSR n° 4/61, p. 46-49).

Concours d'idées et plans d'extension (BTSR n° 13/61, p. 197).

Conception de l'église moderne (BTSR n° 22/61, p. 386-389).

Concours pour l'étude d'une école avec locaux de loisirs et parc à Bellevaux-Dessus, Lausanne (BTSR n° 1/62, p. 1-16).



Le «Framar», chalet que se construisit Jacques Favre à Crans (VS) et dont la démolition «sauvage» suscita une vive polémique en 1979 (axonométrie).